



VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. DM/H1N1/n.83-10

DATE 18 JANVIER 2010

ANNEXE(S)

CONTACT eveline depuijdt

TÉL. 02 524 8715

FAX

E-MAIL INFO.CDC@HEALTH.FGOV.BE

OBJET enregistrement de la disponibilité des lits et appareils
dans les hôpitaux - "Dispatching central occupation des lits"

A l'attention du
directeur général
et du médecin-chef

Madame, Monsieur, Docteur,

Suite à notre circulaire du 11 décembre 2009 (ref. DM/H1N1/n.82-09) et en prévision de l'habituel pic hivernal d'infections respiratoires, nous vous invitons à vous familiariser avec l'application « Dispatching central occupation de lits » dès maintenant afin d'être opérationnel le moment venu. Concrètement nous vous demandons donc de vous exercer avec l'application le 21 et 22 janvier en attendant l'activation généralisée du système qui vous sera communiquée en temps utile.

Pour rappel, grâce à celle-ci, chaque hôpital pourra mentionner ses nombres de lits disponibles en soins intensifs, en soins intensifs pédiatriques, en pédiatrie, en néonatalogie et le nombre global des autres lits disponibles, ainsi que le nombre de respirateurs et d'appareils ECMO (extracorporeal membrane oxygenation) disponibles, et bien entendu consulter à tous moments ses données et celles des autres hôpitaux. De cette façon, chaque hôpital pourra savoir le plus rapidement possible vers quel autre établissement rediriger ses patients en cas de surcharge.

Ce système d'enregistrement, extrêmement simple et ne demandant qu'une charge de travail minime, est inspirée de systèmes provinciaux déjà existant tout en présentant l'avantage de couvrir l'entièreté du territoire¹.

Les accès à l'application sont gérés par le gestionnaire local Portahealth de votre institution. Vous devrez donc le contacter, si ce n'est déjà fait, pour lui indiquer la ou les personnes devant avoir accès à l'application. Celui-ci aura reçu cette circulaire par e-mail afin de l'informer de de son rôle.

L'utilisation de cette application informatique se fera sur base volontaire. Il va de soi que l'efficacité globale de ce système dépendra de la participation active de toutes les institutions, notamment en terme de fréquence d'actualisation des données (au minimum une fois par jour). Nous nous permettons donc d'insister sur l'importance qu'aura votre collaboration à ce système, pour vous mais aussi pour l'ensemble des autres hôpitaux et in fine pour vos patients.

Par ailleurs, nous ne vous demanderons d'utiliser ce système d'enregistrement que pour la durée imposée par la situation. Vous en serez toujours averti par courrier.

¹ Les systèmes provinciaux en place restent d'application pour les autres fonctionnalités qu'ils proposent. Les données collectées par l'application « Dispatching central occupation de lits » seront mises à disposition des autorités compétentes.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Vous trouverez à l'adresse suivante le manuel de l'utilisateur de l'application ainsi que le moyen d'y accéder : www.health.fgov.be → Soins de santé → Institutions de soins → Systèmes d'enregistrement → Dispatching central occupation des lits.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec notre helpdesk : 025248660 (F) ou 025248662 (N) ou info.cdc@health.fgov.be.

En vous remerciant vivement de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Docteur, l'assurance de toute notre considération.

Decoster C.
Directeur Général
Direction Générale Organisation des Etablissements de Soins
SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement

Michel Van Hoegaerden
Directeur Général
Direction Générale Soins de Santé Primaires et Gestion de Crises
SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement